

PRALMA

LE PROGRAMME
D'ALLOCATION
DE MATERNITÉ



L'Allocation de maternité est versée aux femmes enceintes pour combler le délai de carence de l'assurance-emploi (période d'attente de 14 jours).

Vous pourriez être admissible à ce programme d'Allocation de maternité du Québec (PRALMA) et donc recevoir l'allocation de 360 \$, en un seul versement, si :

- vous êtes admissible aux prestations d'assurance-emploi maternité;
- vous résidez en permanence au Québec depuis au moins 12 mois à la date du début de votre congé de maternité;
- votre revenu familial est inférieur à 55 000 \$.

Vous disposez d'un délai de un an à compter de la date d'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi maternité pour effectuer une demande d'allocation de maternité (PRALMA).

Vous pouvez obtenir plus d'information sur cette aide financière ou vous procurer un formulaire de demande d'allocation de maternité en téléphonant aux numéros suivants :

Si vous habitez la région de Québec :
(418) 646-4099

Sans frais, ailleurs au Québec :
1 800 463-4022